

Droit de la famille : formation du mariage

Par **Justine_M**, le **20/02/2014** à **22:08**

Bonjour à tous, ou plutôt bonsoir en cette heure bien tardive !

Voilà, je vous explique, je suis dans l'embarras car j'ai une dissert à faire pour demain sur la formation du mariage, et l'intitulé de la question est : Les empêchements à mariage du droit français sont-ils encore justifiés ?

Et je me retrouve en plan. Je ne sais pas par où partir, je n'ai aucun cours à ce sujet. Alors je cherche sur internet mais je suis même pas sûre de bien comprendre la question. J'espère que l'un d'entre vous pourra m'aider par ces lumières parce que les miennes sont grillées..

Merci d'avance à tous !!

Par **Emillac**, le **22/02/2014** à **08:47**

Bonjour,

[citation]

Justine_M le 20/02/2014 à 22h08

bonsoir en cette heure bien tardive !

Voilà, je vous explique, je suis dans l'embarras car j'ai une dissert à faire pour demain

[/citation]

Ben vous laissez du temps pour vous répondre, au moins !

[citation]la question est : Les empêchements à mariage du droit français sont-ils encore justifiés ?

Et je me retrouve en plan. Je ne sais pas par où partir, je n'ai [s]aucun cours à ce sujet[/s].

Alors je cherche sur internet mais je suis même pas sûre de bien comprendre la question.[/citation]

Vous avez au moins eu la curiosité de jeter un coup d'oeil à votre code civil ?